

NOTE DE SYNTHÈSE

Les travaux objets de la présente note de synthèse portent sur **SMKK**, partenariat conclu entre la Gécamines et les sociétés Melkior et Cofiparinter suite à une modification du capital intervenue à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2004, avec pour objet l'exploitation des gisements de KABOLELA et de KIMPESE, le traitement métallurgique des minerais y extraits ainsi que la commercialisation des métaux produits et ou des minerais enrichis.

Notre intervention s'est déroulée à Lubumbashi du 30 mars au 22 avril 2005 puis du 15 au 21 août 2005. Elle nous a permis de prendre connaissance de l'environnement de cette société, de rencontrer les personnes clés et d'exécuter nos travaux conformément aux termes de référence.

Nous avons par ailleurs été amenés à faire différents voyages sur Lubumbashi pour récupérer les documents non disponibles. Notre dernier séjour s'est déroulé du 13 mars au 26 mars 2006 à Lubumbashi. Au cours de ce séjour nous avons récupéré l'ensemble des documents qui étaient disponibles auprès de la Direction des Participations de la GECAMINES.

Nous avons émis un premier rapport, dans lequel nous mentionnions les limitations nombreuses que nous avons rencontrées dans l'exécution de nos travaux, et qui avaient trait à l'absence de données susceptibles de nous permettre d'apprécier les performances économiques passées et présentes, et de finaliser l'analyse de la rentabilité future des différents partenariats.

Nous avons, depuis peu de temps, reçu quelques documents, qui ne concernent cependant pas les business plans. Ces éléments nouveaux nous ont permis d'actualiser les travaux que nous vous soumettons.

Nous remercions les personnes rencontrées pour leur collaboration, et vous présentons ci-après de manière synthétique, le contexte et les objectifs de notre intervention, les principales faiblesses que nous avons relevées et nos conclusions.

1. Rappel du contexte et des objectifs de notre intervention

Suite au contrat de consultant n° 24/COPIREP/SE/11/2004, nous sommes intervenus du 30 mars au 22 avril 2005 auprès de la société CMSK, et avons mis en œuvre les procédures convenues telles que précisées dans notre proposition technique du 31 mars 2004.

De manière générale, notre mission a consisté, dans le cadre de l'évaluation des opérations conclues avec les partenaires de la GECAMINES, à :

- dresser les principales caractéristiques des contrats actuellement en force ;
- analyser les principales obligations de la partie attributaire de l'accord ;
- réaliser une revue limitée des comptes du Partenariat (bilan, compte de résultat, annexes) ;
- rapprocher les comptes courants de la Gécamines et de SMKK ;
- réaliser une revue limitée de la qualité de l'organisation administrative et financière mise en place pour assurer la bonne gouvernance du partenariat.

Au terme de notre intervention, nous avons à :

- formuler un diagnostic sur la transparence financière des partenariats ;
- formuler les recommandations ad hoc en cas de carences (accroissement du contrôle financier, full audit régulier des états financiers, mise en place d'obligations de reporting, mise en place du suivi des engagements contractés, audit du capex et mises en place de pénalités éventuelles...etc)
- évaluer les retombées financières pour la Gécamines ;
- Proposer des pistes d'optimisation des revenus de la Gécamines ;

En dépit de nos relances, nous n'avons pas obtenu les business plans et autres budgets qui pourraient nous permettre d'évaluer les retombées financières des accords de partenariats pour la Gécamines.

En conséquence, nous n'avons pu mettre en œuvre toutes les diligences prévues en vue de l'évaluation financières des revenus attendus par la Gécamines en l'occurrence la comparaison entre cash-flow projeté et cash-flow réel de l'opération.

3. Principales faiblesses relevées

Les faiblesses que nous avons relevées peuvent être résumées comme suit :

Au plan de la structuration et de la gouvernance du partenariat	Absence d'une organisation formelle et de procédures définissant les acteurs et les tâches à accomplir, ainsi que les risques et les contrôles mis en place.
En ce qui concerne le respect des clauses contractuelles	Le partenaire MELKIOR, n'a pas respecté ses obligations, en particulier celle relative à la réalisation de l'étude de faisabilité.
En matière de gestion financière et comptable	Les comptes n'ont pas été exhaustifs, et résultent d'une reconstitution opérée courant 2005 par un cabinet d'expertise comptable.
En ce qui concerne les performances économiques et financières	La société n'a pas connu de production pendant la période couverte par notre mission (années 2002 et 2003). Elle a enregistré, à fin 2003, des pertes de USD 1,7 million.
En ce qui concerne les revenus de la Gécamines	Les revenus de la Gécamines sont basés, pendant la période sous examen, sur le chiffre d'affaires et les dividendes. Pour les raisons énoncées ci dessus, la Gécamines n'a engrangé aucun revenu en 2002 et 2003.

4. Nos conclusions

Transparence financière	Compte tenu de l'incidence du point évoqué ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la transparence financière de la SMKK.
Retombées financières pour la Gécamines	<ul style="list-style-type: none">• La Gécamines n'a pas obtenu les revenus qu'il aurait pu attendre de ce partenariat en raison de résultats déficitaires sur les deux (2) années soit USD 345 760,64 au 31 décembre 2002, et USD 188 655,16 au 31 décembre 2003, objets de nos travaux.• En l'état actuel, et en raison des aménagements apportés depuis 2005 aux clauses contractuelles nous ne disposons pas d'éléments pour nous prononcer sur la viabilité de ce partenariat, ni sur l'opportunité de s'en désengager ou non.

Notre rapport définitif tiendra compte des observations formulées par le COPIREP, et des éléments supplémentaires que la SMKK voudra bien mettre à notre disposition au regard des limitations mentionnées dans le présent rapport.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

ERNST & YOUNG

Le 26 mai 2006

STRONG NKV

Christian MION

Associé

Danny NKUVU

Associé

Sommaire

1. Contexte et objectifs de la mission.....	6
2. Présentation du partenariat.....	7
2.1 Présentation générale.....	7
2.1.1 Flux de participation.....	7
2.1.2 Flux commerciaux et financiers.....	7
2.2 Principales caractéristiques	8
2.3 Droits et obligations des partenaires.....	9
2.3.1 Analyse des droits et obligations	10
2.4 Qualité du contrôle interne	11
2.4.1 Gouvernance du partenariat.....	11
2.4.1.1 Conseil de gérance	11
2.4.1.2 Assemblée générale	11
2.4.1.3 Commissaires aux comptes.....	11
2.4.1.4 Analyse	11
2.4.2 Environnement du contrôle interne	12
3. Performances économiques et financières	13
3.1 Bilans.....	13
3.2 Comptes de résultats.....	13
4. Remarques du Consultant.....	14
4.1 Limitations.....	14
4.2 Remarques sur les comptes	14
4.3 Opinion sur la transparence et de gestion financière.....	14
5. Evaluation des retombées financières pour la GECAMINES	16
5.1 Présentation	16
5.1.1 Présentation des revenus d’après les comptes du Partenariat	16
5.1.2 Présentation des revenus d’après la Gécamines	16
5.2 Nos conclusions.....	17
6. RECOMMANDATIONS	18
6.1 Révisions des clauses contractuelles	18
6.2 Organisation Administrative et gestion financière du partenariat	18

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans le but de relancer la production et de générer des revenus, la Gécamines a signé ou négocie actuellement des accords de partenariat avec le secteur privé. Les accords signés comprennent des accords de partenariats ainsi que des memoranda d'entente pour l'opération ou le développement des gisements de la Gécamines.

C'est dans ce cadre qu'un partenariat conclu entre la Gécamines et les sociétés Melkior et Cofiparinter a été créé suite à une modification du capital intervenue à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2004.

Suite au contrat de consultant n° 24/COPIREP/SE/11/2004, nous sommes intervenus auprès de la SMKK, et avons mis en œuvre les procédures convenues telles que précisées dans notre proposition technique du 31 mars 2004.

De manière générale, notre mission a consisté à :

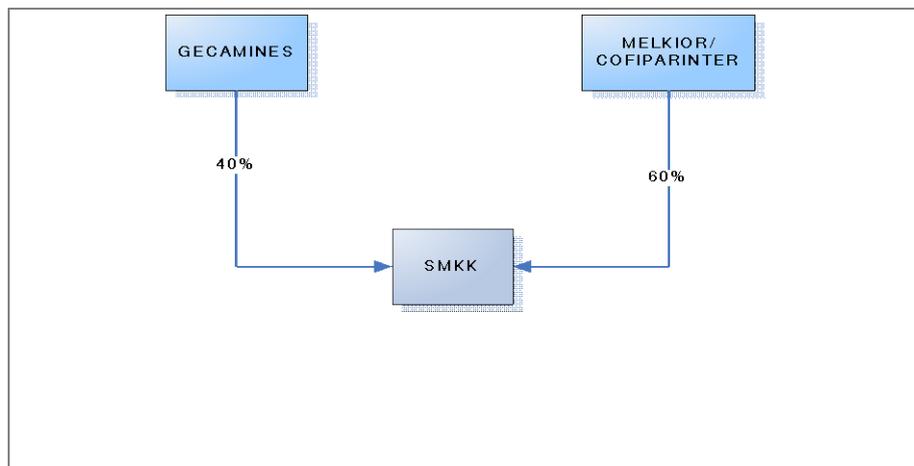
- dresser les principales caractéristiques des contrats actuellement en vigueur ;
- analyser les principales obligations de la partie attributaire de l'accord ;
- formuler un diagnostic sur la transparence financière des partenariats ;
- formuler les recommandations ad hoc en cas de carences (accroissement du contrôle financier, full audit régulier des états financiers, mise en place d'obligations de reporting, mise en place du suivi des engagements contractés, audit du capex et mise en place de pénalités éventuelles...etc) ;
- évaluer les retombées financières pour la Gécamines ;
- Proposer des pistes d'optimisation des revenus de la Gécamines.

2. PRESENTATION DU PARTENARIAT

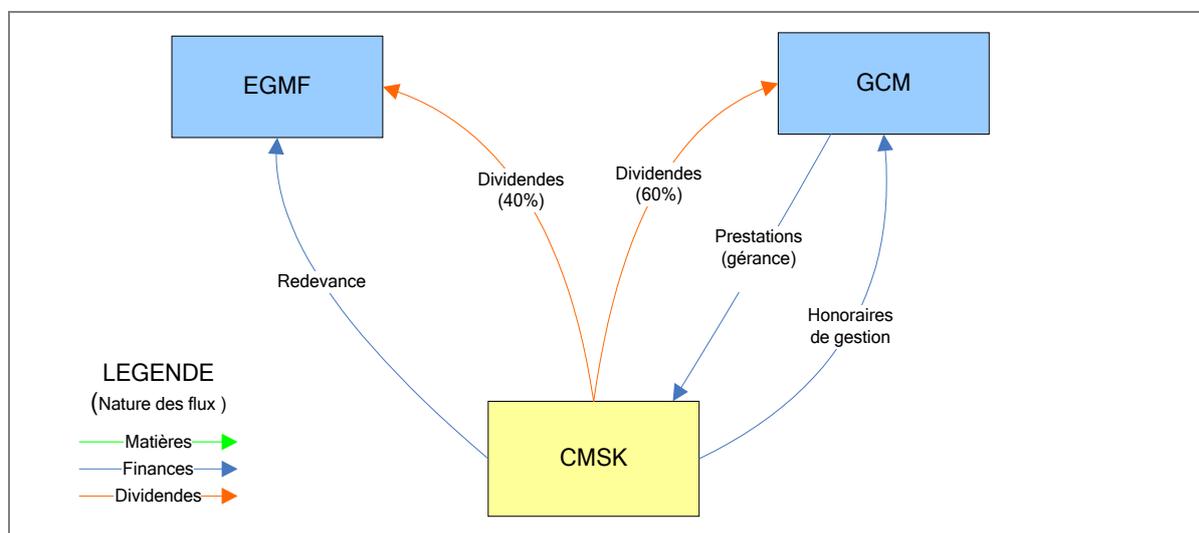
2.1 Présentation générale

23/01/1997	Accord préliminaire entre GCM et TRILLION au terme duquel il est convenu d'élaborer une convention détaillée devant définir les termes et les conditions des activités de prospection et d'exploitation de certains gisements du centre-est.
20/10/1999	MELKIOR se substitue à TRILLION suivant lettre de ce dernier à cette date
Novembre 1999	Accord de création d'une entreprise commune entre la Gécamines et MELKIOR RESOURCES Inc pour l'exploitation des gisements de Kablela et Kipese dans la zone centre-est (dans un premier temps) et par la suite, un ou plusieurs gisements à définir par les deux parties à l'issue des travaux de prospection.

2.1.1 Flux de participation



2.1.2 Flux commerciaux et financiers



2.2 Principales caractéristiques

Le partenariat peut être présenté synthétiquement comme suit :

Forme juridique de la société	SARL					
Dénomination	Société Minière de Kabolela et Kipese					
Durée	Indéterminée					
Objet social	<p>La société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'exploitation des gisements de KABOLELA et de KIPесе, • le traitement métallurgique des minerais y extraits, ainsi que la commercialisation des métaux produits et/ou des minerais enrichis, • le traitement des rejets de l'ex-laverie de Mutoshi entreposés dans la rivière NKULUMAZIBA sur une distance de 13 km entre Mutoshi et le fleuve LUALABA 1, • la prospection et l'exploitation des gisements de KAMUKONKO de KASUNKI 2, de MUTOSHI et de NIOKA. 					
Capital	2 500 000 Francs Congolais					
Répartition du capital :	<p>GCM (40 %) et COFIPARINTER s.a. (60 %)</p> <p>Cette répartition des parts sociales de SMKK, résulte des résolutions adoptées lors de l'AGE du 10 juin 2005, au cours de laquelle les associés ont pris acte de la renonciation de MELKIOR Ressources de poursuivre le partenariat SMKK, et de la répartition des 200 parts sociales qu'il détenait dans SMKK entre les deux associés restant la GCM et COFIPARINTER à hauteur de 100 parts à chacun.</p> <p>Ladite AGE a également constaté la cession par la GCM à COFIPARINTER s.a. des 100 parts acquises en application de son droit de préemption conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts. Cette cession a été réalisée pour un prix forfaitaire de USD 1.200.000 au profit de la GCM.</p>					
Apports	<table border="1"> <tr> <td>GCM</td> <td>Cession de tous droits, titres et intérêts sur les gisements sélectionnés décrits dans l'annexe A du contrat de création.</td> </tr> <tr> <td>MELKIOR</td> <td>En nature et en numéraire.</td> </tr> </table>	GCM	Cession de tous droits, titres et intérêts sur les gisements sélectionnés décrits dans l'annexe A du contrat de création.	MELKIOR	En nature et en numéraire.	
GCM	Cession de tous droits, titres et intérêts sur les gisements sélectionnés décrits dans l'annexe A du contrat de création.					
MELKIOR	En nature et en numéraire.					
Libération du capital	Information non disponible					
Date début des activités	Information non disponible					
Code applicable	Information non disponible					

2.3 Droits et obligations des partenaires

Les obligations en résultant sont les suivantes :

GCM	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer à l'établissement des garanties nécessaires au financement, sans avoir une quelconque responsabilité dans le financement. • Dans le cadre de l'étude de faisabilité, fournir des prestations marchandes à des prix à convenir par les deux parties. • Au titre des apports, céder tous droits, titres et intérêts sur la propriété sur les gisements. • Percevoir des royalties de 1,5% des recettes brutes en compensation de la consommation des gisements. • Recevoir la prime d'option de la part de MELKIOR.
MELKIOR	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte le financement, pour les investissements devant mener à la production commerciale du gisement, qui sera retenu sur la base de l'étude de faisabilité bancaire. • Réaliser l'étude de faisabilité dans les douze (12) mois et les remettre à la Gécamines. • Payer à la Gécamines une prime d'option calculée sur la base des métaux récupérables contenus dans les gisements qui sera assise sur la répartition des actions entre les Actionnaires et à la hauteur de l'investissement à consentir pour le projet. Le paiement se fera comme suit : 35% à la signature de l'accord définitif, 35% et 30% respectivement au cours de la première et la deuxième année après la signature de l'accord (c'est à dire le présent accord). • Gérer la société commune SMKK pour trois ans contre rétribution à partir du démarrage de la production. Au delà de cette période, la gestion sera assumée par le Comité de gestion mandaté par l'Assemblée générale.
Les deux parties	<p>Constituer une SARL de droit congolais afin de procéder à des travaux d'exploitation, à la mise en production commerciale de certains gisements dont une étude de faisabilité aura démontré la rentabilité de l'exploitation industrielle desdits gisements.</p> <p>Cette société s'appellera la société Minière de Kabolela et Kipese (SMKK) et il visera à réaliser l'objet ci-dessus moyennant la valorisation en RDC de la production minière dans une unité de traitement métallurgique.</p>

2.3.1 Analyse des droits et obligations

L'analyse des droits et obligations susmentionnés appelle de notre part les observations suivantes :

<p>Les conditions de libération du capital par MELKIOR ne sont pas connues</p>	<p>Nous n'avons obtenu ni les procès verbaux ni les documents portant sur la libération du capital imputé dans le compte de capital de USD 100.000.</p>
<p>Les taux de rémunération des horaires ne sont pas connus</p>	<p>L'accord de création de l'entreprise commune ne mentionne pas la base sur laquelle seront assis les honoraires de gestion. La Gécamines étant partie prenante de l'accord, il paraît anormal en première analyse qu'elle se voit exclue pendant trois ans de la gestion de la société commune. Autrement, elle devrait elle-aussi bénéficier de cette disposition.</p>
<p>Nous n'avons pas reçu les statuts de la SARL</p>	<p>Les parties se sont accordées pour mettre en place une SARL. Nous n'avons pas reçu l'acte constitutif de cette dernière à la date de nos travaux, et ne pouvons par conséquent nous prononcer sur l'effectivité de cette dernière.</p>
<p>MELKIOR n'a pas réalisé l'étude de faisabilité quatre ans plus tard</p>	<p>Quatre ans après la signature de l'accord entre les parties, MELKIOR n'avait pas déposé l'étude de faisabilité. Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société du 23 mars 2005 que « lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06.février.2004, Melkior avait excipé du fait qu'en cas de non dépôt de l'étude de faisabilité à la date butoir du 03.juillet.2004, il renonçait au partenariat et qu'une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée pour en tirer les conséquences. »</p>
<p>L'AGE du 23 mars 2005 a apporté des aménagements statutaires importants</p>	<p>Ces aménagements portent entre autres sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le changement d'actionnaire (COFIPARINTER en lieu et place de MELKIOR). • La forme sociale, société privée à responsabilité limitée (SPRL) au lieu de la SARL. • La composition (8 membres, en nombre égal entre la Gécamines et COFIPARINTER) et le pouvoir du Conseil de gérance.

2.4 Qualité du contrôle interne

2.4.1 Gouvernance du partenariat

2.4.1.1 Conseil de gérance

Composition	8 membres dont 5 pour COFIPARINTER et 3 pour GCM.
Qorum	à la majorité des membres présents ou représentés.
Majorité	simple

2.4.1.2 Assemblée générale

Composition	2 membres
Qorum	Les décisions requièrent, notamment pour les modifications inscrites à l'ordre du jour, la présence des associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ du capital social sur première convocation, et la majorité des associés présents ou représentés pour les autres convocations. Notons qu'aucune modifications n'est admise que si elle représente $\frac{4}{5}$ des voies des associés représentés.
Majorité	Majorité simple de vote.

2.4.1.3 Commissaires aux comptes

Le Conseil d'Administration sélectionnera une firme indépendante de réviseurs de réputation internationale pour contrôler les comptes de l'entreprise commune. Cette nomination s'opérera à l'unanimité conformément aux statuts de l'entreprise commune.

2.4.1.4 Analyse

La prise des décisions du Comité de gestion à la majorité des membres pose un réel problème de participation effective de la GCM à la gestion de la société, lorsque l'on sait qu'elle ne dispose que de 3 membres sur les 8.

Ainsi, la Gécamines ne dispose pas de pouvoir pour influencer sur les décisions de gestion.

2.4.2 Environnement du contrôle interne

Les faiblesses que nous avons relevées peuvent être résumées comme suit :

Carences organisationnelles	<ul style="list-style-type: none">• Depuis sa création, SMKK a fonctionné sans une organisation administrative adéquate.• La société n'a pas pu nous fournir un organigramme, ni nous indiquer l'organisation mise en place depuis la création, pour couvrir les activités principales et les activités relevant de l'administration.• Aucune fiche de poste ne nous a été présentée.
Procédures non formalisées	<ul style="list-style-type: none">• Pour les exercices audités (2002 et 2003) , la société SMKK ne disposait pas de manuel de procédure comptable et administrative.• Un manuel incomplet des procédures en place a été mis en place au courant de l'exercice 2005.
Comptabilité non régulièrement tenue	<ul style="list-style-type: none">• Depuis que la société a été mise en exploitation en juin 2000, aucune comptabilité n'a été tenue.• Un cabinet d'expertise comptable a été consulté en avril 2005 pour la reconstitution des états financiers de SMKK des exercices 2000 à 2004.• Nous avons noté que des bilans ont été reconstitués sans balances ; il n'existe pas non plus un compte de résultat pour l'exercice 2002.• Les frais liés à la constitution et à la libération du capital ne figurent pas dans les comptes de SMKK.• De même, les frais de prospection de la concession d'exploitation industrielle apportée par la Gécamines ne sont pas comptabilisés.
Persistance de risques fiscaux	<p>Au cours de l'exercice 2004, la société n'a effectué aucune déclaration sur les charges fiscales ou sociales.</p>

3. PERFORMANCES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

3.1 Bilans

Sur la base des états financiers de synthèse obtenus, nous avons relevé les principaux chiffres ci-après :

Designation	2003	2002
Concession à exploitation industrielle	40 000	40 000
Immobilisations en cours, piste de Kabolela	192 091	192 091
Autres immobilisations	20 271	33 545
Stocks minerais sur remblais à Kabolela	40 620	40 620
Produits finis Cu & Co	148 697	148 697
Clients FTS	39 056	39 056
Associé Melkior, souscription non libéré	23 600	23 600
Débiteurs divers	14 067	14 067
Capital social	100 000	100 000
Report à Nouveau	(1 572 598)	(1 226 837)
Résultat de l'exercice	(188 655)	(345 761)
Fournisseurs	863 598	793 626
Avance client Glencore	86 557	86 557
Personnel	688 693	639 035
Etat	110 622	124 943
Compte courant Melkior	301 523	287 983
Créditeurs divers	61 778	61 778

Les états financiers des exercices 2002 et 2003 n'ont été reconstitués qu'en 2005.

On observe une accumulation de pertes successives sur les états financiers ainsi reconstitués.

3.2 Comptes de résultats

Non disponible

4. REMARQUES DU CONSULTANT

4.1 Limitations

Dans le cadre de notre intervention, nous avons sollicité de nos interlocuteurs la mise à disposition d'un certain nombre de documents, notamment les business plans et autres budgets qui pourraient nous permettre d'évaluer les retombées financières des accords de partenariats pour la Gécamines.

Ces demandes sont restées lettre morte.

En conséquence, nous n'avons pas pu mettre en œuvre toutes les diligences prévues en vue de l'évaluation financières des revenus attendus par la Gécamines en l'occurrence la comparaison entre cash-flow projeté et cash-flow réel de l'opération.

4.2 Remarques sur les comptes

Nous avons procédé à une revue des états financiers de SMKK pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003. Ces états financiers reconstitués qui ne sont pas complets (comprenant le bilan, le tableau des emplois et ressources ainsi que les notes annexes) ont été préparés sous la responsabilité la direction de la SMKK.

Lors de notre revue, nous avons relevé les points suivants :

- La SMKK n'a réalisé aucune production ni aucune vente au titre des exercices 2002 et 2003.
- La SMKK n'a pas tenu une comptabilité régulière au cours de l'exercice 2002 et 2003. Les états financiers qui nous ont été soumis pour analyse résultent d'une reconstitution de données.
- Les états financiers obtenus ne sont pas accompagnés d'une balance et d'un grand livre retraçant de manière détaillée les différents mouvements contenus dans les comptes.
- Le bilan de l'exercice 2002 dégagait un résultat, mais par contre il n'existait pas un tableau de formation de résultat reprenant tous les comptes de gestion susceptibles d'expliquer la manière dont ce résultat a été formé.

4.3 Opinion sur la transparence et de gestion financière

Dans le cadre de notre mission d'assistance technique pour l'évaluation financière des accords de partenariats de la GECAMINES, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, nous avons vérifié la transparence financière de la SMKK.

Nos contrôles ont consisté particulièrement en une revue du système de contrôle interne, notamment en ce qui concerne les points ci-après :

- Structure de la société et gouvernance de l'entreprise,
- Organisation Administrative, financière et comptable en place
 - Existence d'un manuel de procédures,
 - Existence d'un organigramme formalisé,
 - Existence de fiche de postes,
 - Procédures de clôture des comptes et élaboration des états financiers,
 - Production comptable au quotidien,
 - Processus d'encaissements et décaissements,
 - Processus de facturation,
 - Gestion des stocks,
- Rapport de l'Auditeur interne

Les principales faiblesses, que nous avons relevées et documentées dans la Management Letter annexée au présent rapport, se résument comme suit :

- Absence des textes légaux sur la libération du capital
- Absence d'une organisation formelle et de procédures définissant les acteurs et les tâches à accomplir, ainsi que les risques et les contrôles mis en place.
- Comptabilité non régulièrement tenue selon les normes de la profession.
- Les comptes ne sont pas exhaustifs.

Au regard des faiblesses évoquées ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la transparence financière de la SMKK.

5. EVALUATION DES RETOMBÉES FINANCIÈRES POUR LA GECAMINES

5.1 Présentation

Dans ce partenariat, les revenus attendus par la Gécamines se présentent de la manière suivante :

Revenu	Base	Taux
Dividendes	Résultat	40%
Pas de porte	ND	
Royalties	Recettes brutes	1,5%
Pas de porte (Prime d'option)	Selon étude de faisabilité	
Divers/an		

5.1.1 Présentation des revenus d'après les comptes du Partenariat

Les comptes qui nous ont été présentés ne mentionnent pas de dette vis-à-vis de l'Associé Gécamines.

5.1.2 Présentation des revenus d'après la Gécamines

Les revenus escomptés par la Gécamines, tels qu'ils apparaissent dans les documents extracomptables (source Direction Commerciale de la Gécamines) se présentent de la manière suivante comme suit :

Revenu	Fin 2005	2003	2002	Total
Dividendes				
Pas de porte				
Royalties	32 802			32 802
Pas de porte (Prime d'option)				
Divers/an				
Totaux	32 802			32 802

Notons qu'à fin 2003, ce partenariat n'avait encore connu aucun début d'activité alors que les titres et droits miniers ont été cédés par la GCM depuis plus de 3 ans.

Au 1^{er} mars 2006, les situations extracomptables font ressortir des pas de porte pour un montant de USD 1 200 000 dus à la Gécamines, ce qui pourrait laisser penser que l'étude de faisabilité est achevée et que l'exploitation est en cours. **Aucun paiement n'a été enregistré par la Gécamines.**

5.2 Nos conclusions

Des évolutions récentes sont intervenues dans ce partenariat, notamment des conclusions relatives à l'étude de faisabilité sont disponibles, dont nous n'avons pas connaissance.

Dans ces conditions, il ne nous est pas possible d'apprécier la viabilité économique du projet.

Nous ne pouvons par conséquent nous prononcer.

6. RECOMMANDATIONS

6.1 Révisions des clauses contractuelles

Nous n'avons pas connaissance des dispositions des statuts récents régissant ce partenariat.

Seule leur connaissance nous aurait permis de formuler les aménagements subséquents.

6.2 Organisation Administrative et gestion financière du partenariat

Ces recommandations peuvent être résumées comme suit :

- Mettre en place une comptabilité conforme aux normes et principes généralement admis,
- Elaborer un manuel de procédures administratives, financière et comptables
- Structurer et formaliser l'organisation de la société en veillant à assurer une stricte séparation des tâches notamment dans la fonction comptable.